



FICHE TECHNIQUE

CILEX IMPERMÉABILISANT SURFACES & TEXTILES

Prêt à l'emploi liquide pour l'imperméabilisation des surfaces et textiles

Composition

Siloxanes et micro-émulsion d'amino-polysiloxanes.

Description

CILEX Imperméabilisant Surfaces et Textiles s'applique sur tous les supports poreux (y compris le bois) en les laissant respirer. Le produit permet une protection invisible sans aucune coloration du support. Il peut être utilisé en action préventive pour éviter l'apparition des salissures sur les toits, terrasses et façades. Ce produit permet également d'imperméabiliser les textiles (parasols, toiles de tente, stores, auvents, bâches, etc.).

Protège du vieillissement.

Pas de coloration du support.

Mode d'emploi

Appliquer le produit sur une surface propre et sèche à l'aide d'un pulvérisateur à raison de 0.3 à 0.6 L de produit par m².

Dans le cas d'un traitement textile, il est possible d'effectuer l'imperméabilisation par trempage pendant environ 1 heure. Bien laisser sécher la surface ou le textile (en particulier si celui-ci doit être replié).

Ne jamais rincer après application. Nettoyer les outils à l'eau.



Références & Conditionnements

Réf D1270 : Bidon de 5 L

Précautions d'emploi et Élimination

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Porter des gants et se laver les mains après chaque utilisation. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage. Conserver hors de la portée des enfants et animaux domestiques. Ne pas appliquer l'imperméabilisant sur un support humide ou gelé car la saturation en eau empêchera la pénétration des polymères. Ne pas utiliser sur des surfaces métalliques (tôles de bardages, bacs aciers, etc.) et non poreuse. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.